TMJ.-REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2004-550 DU 29 SEPTEMBRE 2004

Portant nomination des Conseillers et Directeurs Techniques au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;
- Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2004-449 du 12 août 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Sur proposition du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 septembre 2004;

DECRETE:

- <u>Article 1^{er}</u>: Sont nommées dans les fonctions respectives de Conseillers et Directeurs Techniques au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, les personnes dont les noms suivent :
- Conseiller Technique au secteur Industriel et commercial
- : Monsieur Sylvain ZOHOUN (cumulativement avec ses fonctions actuelles)

- Conseiller Technique à la Vie Associative et Culturelle

: Monsieur Antonin MOUSSOUVIKPO

- Directeur des Ressources Financières et du Matériel

: Monsieur Irénée ZODEKON

- Directeur des Ressources Humaines

: Monsieur Jean SOSSOU.

Article 2: Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 septembre 2004

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU .-

Le Ministre des Finances et de l'Economie,

Le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle,

Grégoire LAOUROU.-

Léa D. AHOUGBENOU HOUNKPE .-

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 METFP 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSES 4 JO 1